

Politique d'encadrement des étudiants aux 2^e et 3^e cycles

Date d'adoption	Mai 2007
Date d'entrée en vigueur	Automne 2007
Date de la modification	Juin 2014
Date d'entrée en vigueur de la modification	Juin 2014
Instance décisionnelle	Conseil de la Faculté

Cette politique est un complément du *Règlement des études* (CU-2000-5), de la *Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise¹ avec mémoire et au doctorat²* (CU-2008-37) de la *Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes à l'Université Laval* (CA-2004-85). L'Association des chercheuses et chercheurs étudiant à la Faculté de médecine de l'Université Laval (**ACCÉM**) a participé à l'élaboration de cette politique.

Objectif

Définir les rôles et les responsabilités de l'étudiant aux 2^e et 3^e cycles et de son directeur de recherche afin de favoriser l'harmonie des relations et le succès de la formation.

Description

La présente politique s'applique à tous les étudiants des 2^e et 3^e cycles et les directeurs de recherche. Cette politique sert de guide afin de favoriser l'atteinte harmonieuse des objectifs propres au programme de formation en contribuant à la prévention et à la résolution de problèmes pouvant être liés aux relations interpersonnelles, à la compréhension des responsabilités réciproques et à la gestion du temps dans les activités de supervision.

L'engagement personnel du directeur de recherche et de l'étudiant est requis pour assurer la réussite de la formation et les responsabilités propres à chacun doivent être exprimées clairement par une entente basée sur un climat de confiance réciproque.

L'étudiant est l'architecte de sa formation et sa réussite. Il a le devoir de contribuer à l'avancement du projet de recherche dans lequel il s'est engagé. La qualité de la formation est

¹ Le genre masculin est employé dans le texte uniquement dans le but de l'alléger.

² Bien que cette politique concerne essentiellement les étudiants de la Faculté de médecine inscrits dans un programme de doctorat ou dans un programme de maîtrise de recherche, les rôles et responsabilités qui y sont définis peuvent être étendus à d'autres types de programmes, lorsque c'est applicable (e.g. maîtrise avec essai, postdoctorat).

aussi tributaire du directeur de recherche qui agit à titre de mentor scientifique en visant l'excellence et l'innovation des projets de recherche.

L'Université Laval a la responsabilité de s'assurer de la qualité du programme de formation et celle de guider et d'évaluer l'étudiant, par l'intermédiaire du directeur de recherche et du directeur de programme.

Rôles et responsabilités de l'étudiant

- Être le premier responsable de son programme de formation et de la réalisation des activités de recherche qui y sont liées.
- Définir son programme d'études et de recherche en collaboration avec son directeur de recherche dès le début de sa formation.
- Établir une entente avec son directeur de recherche, aussitôt que possible, quant aux conditions de travail (horaire, montant et durée du soutien financier, propriété intellectuelle, vacances, gestion des absences, lieu de travail, etc.).
- Accorder toute l'attention requise à ses études.
- Faire preuve de diligence dans la réalisation des travaux et tendre à développer l'autonomie, surtout au 3^e cycle.
- Connaître et respecter les règles et procédures de l'Université Laval, de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, de la Faculté de médecine, du programme de formation, du centre de recherche et du laboratoire d'accueil.
- Se rendre disponible pour rencontrer périodiquement son directeur de recherche selon la fréquence convenue à l'entente.
- Informer son directeur de recherche de l'état d'avancement des travaux et en maintenir un registre clair et précis (cahier de laboratoire) pouvant permettre de comprendre la progression du projet et, le cas échéant, de poursuivre les travaux.
- Participer activement aux réunions d'équipe et aux séminaires de son unité de recherche.
- Favoriser son intégration au groupe de recherche et en respecter tous les membres.
- Accepter de guider d'autres étudiants et reconnaître, le cas échéant, la contribution scientifique des autres membres de l'équipe.
- Entreprendre les démarches nécessaires au financement de sa participation à des congrès ou colloques.
- Présenter son travail écrit à son directeur de recherche dans des délais raisonnables pour solliciter des commentaires ou pour avoir l'autorisation du dépôt initial en vue de l'évaluation terminale de son mémoire ou de sa thèse. Tenir compte de l'emploi du temps de son directeur de recherche (vacances, congrès, demandes de subvention) afin

de lui éviter une pression indue liée à des contraintes personnelles de l'étudiant, comme l'obligation de réinscription pour la session suivante, perte de la prime de dépôt initial, etc.

Rôles et responsabilités du directeur de recherche

- Guider l'étudiant à définir son programme d'études (scolarité, séminaires, etc.) et l'encadrer dans la planification et la réalisation d'un projet de recherche dont l'ampleur et l'originalité correspondent aux objectifs du programme.
- Établir avec l'étudiant un échéancier réaliste permettant de compléter le programme dans les délais prévus en tenant compte des exigences externes de financement. Convenir de le modifier si des problèmes imprévus surviennent et s'entendre avec lui sur les conditions de travail (horaire, montant et durée du soutien financier, propriété intellectuelle, vacances, gestion des absences, etc.)
- Tenir régulièrement des séances de travail avec l'étudiant pour faire le point sur les travaux accomplis et les difficultés à surmonter.
- Réagir dans des délais raisonnables et de façon constructive aux écrits soumis par l'étudiant et répondre avec diligence aux demandes de rencontres de ce dernier.
- Favoriser un climat de collaboration et permettre à l'étudiant de discuter de son projet de recherche avec d'autres membres de la communauté universitaire.
- Aider l'étudiant à acquérir les connaissances théoriques et méthodologiques lui permettant de faire progresser le projet de recherche. Le cas échéant, lui proposer des moyens pour corriger ses lacunes (cours, consultations, etc.). Si le sujet de recherche le justifie, suggérer de recourir à un codirecteur de recherche.
- S'entendre avec l'étudiant sur un plan de soutien financier. L'inviter à participer à des concours de bourses et l'assister dans la préparation de ces demandes. Dans les programmes où cela s'applique, la Faculté de médecine recommande fortement au directeur de recherche d'assurer à l'étudiant **inscrit à temps complet dans son programme** un revenu annuel minimal de 15 000 \$ au 2^e cycle et de 18 000 \$ au 3^e cycle.
- S'assurer que l'étudiant bénéficie de conditions normales de sécurité dans la poursuite de sa formation et qu'il soit traité respectueusement. Intervenir au besoin pour que l'étudiant puisse entretenir des rapports exempts de harcèlement, de discrimination ou de pression indue dans ses relations.
- Veiller à la progression de l'apprentissage de l'étudiant par des conseils ou des critiques constructives sur son travail tout en lui laissant suffisamment d'autonomie, particulièrement au 3^e cycle.
- Conseiller l'étudiant dans la rédaction de ses écrits (mémoire, thèse, articles) et l'encourager à publier ses travaux dans des revues scientifiques et à participer à des colloques, ou à des congrès locaux, nationaux et internationaux.

- Expliquer à l'étudiant ce qui est reconnu comme du plagiat et comment citer les sources utilisées.
- Aider l'étudiant à acquérir ou à perfectionner des compétences personnelles et professionnelles et faciliter le contact de l'étudiant avec ses pairs et les autres chercheurs.
- Faire preuve de franchise lorsque les résultats scolaires de l'étudiant ou l'attention que celui-ci porte à ses travaux de recherche ne sont pas à la hauteur des attentes. Les situations conflictuelles sont discutées entre eux et sont éventuellement portées à l'attention du directeur de programme par l'un ou l'autre.
- Suggérer à la direction de programme les noms d'examineurs susceptibles de faire partie du comité d'examen de doctorat ou du jury pour l'évaluation du mémoire ou de la thèse.

Moyens recommandés aux étudiants et aux directeurs de recherche:

- Compléter ensemble le **Plan de formation** pour déterminer :
 - Plan de travail, encadrement et propriété intellectuelle;
 - Conditions de travail;
 - Calendrier des rencontres de suivi.
- Intégrer l'étudiant au réseau des chercheurs;
- Profiter de l'appui administratif d'instances universitaires et facultaires;
- Recourir à la collaboration;
- Recourir à la direction de programme en cas de désaccord.